

FONCTION PUBLIQUE

Gratifications d'ancienneté à relever

JÉRÔME CACHIN

Les gratifications d'ancienneté des employés de l'Etat de Vaud doivent nettement grimper. C'est du moins ce que revendique la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), qui a tenu son assemblée des délégués mercredi. Avec dix ans de service, un employé devrait toucher une prime de 2000 francs. Puis 2500 fr. après 15 ans, 3000 fr. après 20 ans, et ainsi de suite tous les cinq ans.

Ce barème, inspiré de celui de la Confédération, doit remplacer la prime actuellement en vigueur, bien moins importante: 2000 francs, après 25 ans de service. Cette prime unique commence à dater, puisqu'elle découle de l'ancienne loi sur le personnel.

Depuis 2003, le nouveau régime, qui fixe seulement les échéances de versement mais pas les montants, n'a jamais été appliqué. La FSF avait tenté de réveiller ce dossier en 2011, en adressant une pétition de 4300 signatures au Grand Conseil. La demande a été transmise au Conseil d'Etat, mais ce dernier disant vouloir boucler la recapitalisation de la Caisse de pensions avant de s'y pencher.

La question des gratifications d'ancienneté occupera un nouveau président de la FSF. Jérôme Farine (PHOTO DR), né en 1971, président du Syndicat de la police de sûreté, succède à l'enseignant Jacques Daniélou. Ce dernier a passé douze ans au comité de la



FSF, dont les deux dernières années comme président. Il quittera aussi la présidence de la Société pédagogique vaudoise, un des principaux syndicats membres de la FSF. Sa future fonction de directeur de l'établissement primaire lausannois d'Entre-Bois est incompatible avec ces responsabilités syndicales. |